

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize décembre à 10 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué le 12 décembre 2017, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - M. Patrick PÉREZ - Mme Stéphanie VENTURA-FORNOS - M. Philippe FRANCY - Mme Sylvie CARLOTTO - M. Patrick SIMON, ADJOINTS – Mme Patricia SIMON - Mme Sandrine GAYET - M. Bernard CAPDEPUY - M. Philippe CRETOIS - Mme Corinne CASTAING - Mme Muriel JOUNEAU - Mme Florence GIROULLE - Mme Marie-Christine KERNEVEZ – Mme Brigitte LODOLINI - Mme Marie-José PAILLOUX, CONSEILLERS.

Pouvoirs de : M. Xavier GRANGER À M. Patrick PÉREZ

Absents excusés : M. Michel AUDIBERT - M. Pierre SELLA.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le Conseil Municipal a désigné, Patrick SIMON, secrétaire de séance.

* * *

Ordre du jour :

1. Choix du projet immobilier aux Hugons
2. Transfert de compétence de l'aménagement, l'entretien et la gestion de la zone d'activités de Quinsac a la Communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers
3. Autorisation d'achat et remboursement

Questions diverses

* * *

M. le Maire procède à l'installation de Mme Brigitte LODOLINI comme Conseillère municipale au sein du Conseil municipal et lui souhaite la bienvenue. Elle vient en remplacement de M. Max THIERRY, démissionnaire, qu'il remercie pour son investissement.

Délibération 1

CHOIX DU PROJET IMMOBILIER AUX HUGONS

M. le Maire rappelle tout d'abord l'estimation initiale du terrain des Hugons par le service des Domaines en date du avril 2017 et d'un montant de 633 555€. Il remercie chaleureusement Mme Sylvie CARLOTTO qui a mené le travail de négociation avec les différents opérateurs intéressés. Un débat s'installe quant au choix de l'opérateur.

C'est la société HERITAGE URBAIN qui a été retenue à la majorité.

M. le Maire souhaite que ce projet de lotissement soit ambitieux, raisonné et raisonnable.

A cet effet, il souhaite la création d'une commission ad hoc soit créée associant des élus et un membre de l'association « Quinsac Environnement ».

Après débat il propose la nomination des membres de cette commission qu'il présidera : Mesdames Sylvie Carlotto, Brigitte LODOLINI, Marie-Christine KERNEVEZ, Stéphanie VENTURA-FORNOS, M. Patrick PÉREZ ainsi qu'un représentant de l'Association « Quinsac Environnement ».

Délibération 1 portant le N°64/17

Suite à la réunion de la commission « Urbanisme » élargie, relative au choix du lotisseur pour le projet immobilier des Hugons,

Le Conseil municipal, à la majorité des voix,

- **décide de** retenir l'offre de la société **Héritage Urbain**, domiciliée 3 impasse Rudolf Diesel à Merignac (33700), aux conditions proposées et au prix de **1 250 000€ net**.

Délibération 2

TRANSFERT DE COMPÉTENCE DE L'AMENAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE QUINSAC A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS

M. le Maire rappelle que la Communauté de communes a décidé d'intégrer la voirie des zones d'activités dans la voirie communautaire.

Néanmoins, il apparait que la Zone d'activité communale n'a jamais fait l'objet d'un transfert vers la Communauté de communes.

Il s'agira donc de transférer cette zone d'activité à la Communauté de communes de sorte que la voirie de Joset et Anicé puisse être intégrée dans la voirie communautaire et faire l'objet d'une rénovation.

M. le Maire rappelle qu'outre le Chemin de Joset et Anicé, ce sont les chemins de Murielle et Alain, de Siqueyran et du Mandagot qui sont désormais devenues des voies d'intérêt communautaires et vont faire l'objet de travaux importants.

Il indique que la Communauté de communes ne prend en charge que la bande de roulement et les aménagements en place lors du transfert. Tous les autres travaux restent à la charge des communes.

Mme Marie-Christine KERNEVEZ indique que le chemin des Capéranies qui devait être fait en décembre ne le sera qu'en février prochain.

Délibération 2 portant le N°65/17

La Commune de Quinsac possède sur son territoire une zone d'activités dénommée Joset et Anicé.

La Communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers ayant intégré les voies de desserte des zones d'activités du territoire dans la voirie d'intérêt communautaire, le chemin Joset et Anicé qui relie la Départementale 10 à la zone d'activités peut lui être transféré.

Après avoir pris connaissance des termes du transfert,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de transférer la compétence Aménagement, Entretien et Gestion de la zone d'activités de Joset et Anicé à la Communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers.

Délibération 3

AUTORISATION D'ACHAT ET REMBOURSEMENT

M. Bernard CAPDEPUY explique que le Festival de théâtre débute le 20 janvier et se termine le 15 mars.

Il y a une problématique au niveau de la salle des fêtes car le plafond de la scène est trop bas pour accueillir certaines pièces de théâtre.

Afin de palier à cette situation, une scène sera recrée au fond de la salle dont une partie servant à accrocher le rideau restera en place sans que cela nuise aux autres usages de ce local et de ce fait il s'agit donc d'acheter un rideau de scène.

Le programme complet du Festival sera distribué en même temps que le bulletin municipal.

A ce propos, M. le Maire tient à remercier Mme Armelle LEBEAU, qui a élaboré cette publication, et mis toute son énergie afin que ce programme puisse être distribué pour les fêtes.

M. Bernard Capdepuuy rappelle que l'entrée est gratuite et qu'il y a chaque fois un apéritif offert par la Commune et la troupe de théâtre présente. Les artistes, amateurs, sont payés au « chapeau ».

Délibération 3 portant le N°66/17

M. Bernard CAPDEPUY explique qu'il est nécessaire d'acquérir des rideaux de scène ignifugés pour le festival de théâtre.

Il souhaite faire un achat sur un site internet afin d'avoir un meilleur tarif, cependant le paiement par mandat administratif n'est pas accepté.

Il demande donc au Conseil municipal

- l'autorisation d'effectuer un paiement par carte bleue sur son compte personnel
- le remboursement de cet achat d'un montant de 455 euros TTC qui sera mandaté sur la section investissement – chapitre 21 - du budget communal 2018.

Après en avoir débattu, **le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **accepte** que M. Bernard CAPDEPUY effectue cet achat avec ses propres moyens de paiement et qu'il soit remboursé du montant total, par la commune.

Questions diverses

- M. le Maire fait le point sur les travaux d'accessibilité :

Eglise : la porte est posée et la grille en fer forgé, démontée de l'église il y a de cela une quarantaine d'années, va bientôt être installée au droit de la rampe d'accès.

Au niveau sécurité, l'ouverture de la porte est anti panique et une alarme incendie a été installée ainsi qu'un bloc « sortie de secours » et un extincteur.

Salle des fêtes : l'ascenseur a été mis en place, il reste à faire les essais de fonctionnement.

Gymnase : les travaux du vestiaire et des toilettes sont également terminés ainsi que l'accès au gymnase.

- Dans le cadre des travaux préparatoires à l'aménagement de la place Aristide Briand, M. le Maire a rencontré le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA des Portes de l'Entre Deux Mers) qui va être amené à réaliser des travaux sur les réseaux.

D'autre part, suite à l'inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales, il apparaît que tout le réseau de la place est à reprendre.

M. le Maire envisage la création d'une commission ad hoc dont il conviendra de préciser l'organisation avec des élus, des riverains et des commerçants ainsi que le comité des fêtes.

Toujours dans le cadre des travaux du bourg, un diagnostic sanitaire des arbres va être réalisé de sorte que l'on sache s'il faut ou non remplacer ceux qui sont situés sur la place.

- M. le Maire, aborde alors le problème du salon de coiffure et demande à ce que la Commission Vie économique puisse faire une proposition au Conseil municipal au début de l'année prochaine.

- Une réunion d'un Conseil municipal supplémentaire a été ajoutée pour le 20 décembre à 20 h afin de délibérer à nouveau sur les statuts de la CDC des Portes de l'Entre Deux Mers, car une erreur s'était glissée dans la rédaction des statuts votés au préalable.

- M. Philippe CRÉTOIS annonce que le terrain de tennis en béton poreux dit « Quick » va bientôt subir un traitement anti mousse.

- Mme Corinne CASTAING annonce qu'elle sera plus disponible car sa mutation professionnelle sur la région bordelaise est effective à compter du 20 décembre.

- Mme Marie-Christine KERNEVEZ s'étonne du mail reçu concernant le devis pour la création du futur logo de la Commune.

- Mme Stéphanie VENTURA-FORNOS explique que les quelques prestataires intéressés à la création du logo, ne répondaient pas aux exigences de la Commission, notamment en termes de prix, excepté un jeune graphiste, dont les compétences figurent sur le lien qu'elle a envoyé aux membres de la commission « Logo ». Elle propose à Mme LODOLINI de participer à cette Commission qu'elle préside, si elle le souhaite.

Elle précise que la commission « Environnement » travaille toujours sur le logo et la gestion différenciée. L'Agence Adour Garonne que la commune a sollicitée pour des subventions doit statuer mais son intervention financière reste très spécialisée.

- M. le Maire ajoute qu'un bilan de la démarche du Zéro phytosanitaire sur les espaces communaux de Quinsac doit être effectué afin d'envisager les futurs axes à développer.

- Mme Patricia SIMON rappelle qu'il reste des colis de Noël à distribuer aux anciens du village et tient à remercier ceux qui ont déjà été volontaires.

- M. Patrick PÉREZ souligne que les containers d'ordures près de l'ascenseur de la salle des fêtes nuisent au cadre du bourg. Il faudrait trouver une solution pour les masquer.

- M. le Maire aborde les nuisances sonores qu'occasionne l'utilisation de la salle des fêtes. Le respect de la réglementation devra passer par l'installation d'un sonomètre afin de contrôler les décibels. Des travaux d'isolation, de réfection du sol et des murs et de la terrasse devront être programmés. En ce qui concerne les containers, une palissade en bois pourrait les cacher.

M. Patrick PÉREZ annonce que lors du Conseil d'école d'octobre, il a annoncé que la commune souhaitait continuer la semaine d'école à 4 jours ½. L'Association des Parents d'Elèves a lancé une consultation qui a révélé qu'une grande majorité des parents ayant répondu à l'enquête était satisfait de ce choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 45.